



COMMUNE DE BOUCLANS
CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE 2020
PROCES VERBAL

Lieu : Mairie de Bouclans
Président : M. HIRTZEL Martial
Secrétaire : Mme DEFRAISNE Nathalie
Membres présents : tous les membres étaient présents et M. le maire les en remercie

La séance est ouverte à 20H30 en session ordinaire.

1/ APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 NOVEMBRE 2020

Aucun commentaire n'est apporté, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.
(19 voix pour, aucune voix contre, aucune abstention).

2/ EXPLOITATION FORESTIERE POUR 2021

Le conseil municipal, après en avoir débattu, valide à l'unanimité l'exploitation des coupes en 2021 sur les parcelles suivantes :

- Futaies affouagères ou façonnées en bord de route : Parcelle 18 R
- Ventes groupées par contrats d'approvisionnement : Parcelles 49 et 56 (pour écouler les sapins malades)
- Destinées à l'affouage : Parcelles 9 – 17 - 18

(19 voix pour, aucune voix contre, aucune abstention) [*délibération n°1*]

3/ DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°3 – BUDGET COMMUNAL

Plusieurs anomalies ont été constatées à l'occasion des contrôles d'inventaire par le trésorier général :

- Utilisation à tort du compte 6021 (compte de stock non utilisable sur le budget communal)
- Aucune écriture de stock n'a été passée
- Aucun mouvement depuis plus de deux ans sur le numéro d'inventaire 1709 « terrassement jeux au parc Saint Léger ».

Le trésorier général préconise volontairement de prévoir une somme 100 000 € afin d'anticiper d'éventuels besoins de réaffectation suite à de mauvaises imputations comptables : il y aura peut-être d'autres anomalies à corriger d'ici la fin de l'exercice.

M. LECLERT ne comprend pas ces opérations de régularisation. Il demande des détails sur l'impact de ce montant sur le résultat de l'exercice.

M. le maire indique qu'il n'y a pas d'impact sur le résultat (opérations d'ordre) mais prend note et apportera des précisions aux conseillers ultérieurement.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé, valide à l'unanimité les écritures comptables modificatives telles que présentées, soit :
- 6300 € au 020 (D), - 700 € au 022 (D), + 100 000 € au 2138 (D), + 4 800 € au 1641 (D), + 1 500 € au 165 (D), + 700 € au 66111 (D), + 100 000 € au 2113 (R).
(19 voix pour, aucune voix contre, aucune abstention) [délibération n°2]

4/ EMBAUCHE PONCTUELLE D'UN VACATAIRE POUR PETITS TRAVAUX DE REMISE EN ETAT DES LOGEMENTS

L'état de vétusté de plusieurs logements communaux non occupés ou libérés récemment nécessite une remise en état avant qu'ils ne soient à nouveau proposés à la location.

Il n'a pas été possible de trouver une entreprise en mesure d'assurer ces menus travaux dans des conditions financières et des délais acceptables pour la commune.

Il est donc proposé d'engager un agent vacataire pour :

- o Travaux de décollage de papiers peints
- o Peinture des murs et plafonds de certaines pièces
- o Nettoyage et réparation partielle des sols
- o Démontage et évacuation d'éléments sanitaires (lavabos, bidets, ...)
- o Changement d'interrupteurs, prises, ...

Dans le cadre d'un recrutement discontinu par séquences successives entre le 28 décembre 2020 et le 30 juin 2021, avec un maximum cumulé de trois mois, dans la limite du montant prévu au budget.

Considérant qu'il s'agit d'un travail spécifique et ponctuel à caractère discontinu, il sera rémunéré après service fait, sur la base d'un forfait fixé à 14,37 €/heure brut, arrêté à la fin de chaque mois durant lequel un travail aura été assuré.

Le projet de délibération a été adressé aux conseillers municipaux.

M. LECLERT et Mme BAUD demandent pourquoi ces travaux ne sont pas confiés aux employés communaux, qui selon eux ont le temps, sachant qu'il n'y a ni travaux de déneigement, ni travaux importants à l'extérieur.

Le maire répond que les employés communaux sont aussi mobilisés sur ces travaux, dès qu'ils ne sont pas appelés par d'autres missions.

Il explique que ce recrutement d'un vacataire permettra de remettre ces logements en location plus rapidement.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé, valide le principe du recrutement d'un salarié vacataire par séquences successives entre le 28 décembre 2020 et le 30 juin 2021, avec un maximum cumulé de trois mois, dans la limite du montant prévu au budget.

Considérant qu'il s'agit d'un travail spécifique et ponctuel à caractère discontinu, il sera rémunéré après service fait, sur la base d'un forfait fixé à 14,37 €/heure brut, arrêté à la fin de chaque mois durant lequel un travail aura été assuré.

Le conseil municipal donne mandat au maire pour la mise en œuvre, et notamment les formalisations successives de ces vacations.

(16 voix pour, 3 voix contre, aucune abstention) [délibération n°3]

5/ TARIF APPLICABLE AUX COMMUNES EXTERIEURES POUR LES ENFANTS SCOLARISES A BOUCLANS

Conditions dans lesquelles les frais de scolarité sont systématiquement facturés à la commune de résidence :

- obligations professionnelles des parents ou tuteurs en l'absence de service de garderie ou de restauration scolaire dans leur commune de résidence ;
- raisons de santé ;
- inscription d'un frère ou d'une sœur dans un établissement scolaire de la même commune si elle est, elle-même, justifiée par les obligations professionnelles des parents, l'état de santé de l'enfant, l'absence de capacité d'accueil ou la nécessité d'achever un cycle scolaire.

Dans les autres cas, la commune de résidence doit donner son accord préalable pour facturer. Situation actuelle : cinq enfants sont accueillis à Bouclans (un de Gonsans, deux de Champlive, deux de Naisey) qui ne correspondent pas aux critères ci-dessus.

Présentation du calcul du coût de scolarisation :

	2019		2020		écart	Nombre d'élèves	
						Maternelle	Primaire
Charges de fonctionnement						28	68
Electricité	4 734,14 €		2 957,18 €				
Fioul domestique	10 840,03 €		9 560,82 €				
Produits entretien COVID (estimation)			1 275,00 €				
Salaires Ménage							
M. NICOLLET	3 784,84 €		11 421,24 €				
A. COMPAGNONI	15 566,54 €		17 536,07 €				
Renfort COVID			954,77 €				
Total salaire Ménage	19 351,38 €		29 912,08 €		54,6%		
Salaires ATSEM							
A. COMPAGNONI	15 566,54 €		17 536,07 €				
M. SIMON	5 158,04 €		15 765,21 €				
Total salaires ATSEM	20 724,58 €		33 301,28 €		60,7%		
Total Charges fonctionnement	15 574,17 €		13 793,00 €				
Total Salaires	40 075,95 €		63 213,36 €				
Coût total	55 650,12 €		77 006,36 €		38,4%		
Coût 2020 par élève						1 644,59 €	455,26 €
<i>Rappel coût 2019 par élève</i>						<i>1 185,21 €</i>	<i>224,88 €</i>

M. le maire explique que les salaires 2019 affichés de Mme SIMON et Mme NICOLET ne comprennent que les quatre derniers mois de 2019 et non la totalité des salaires versés en 2019. Il interroge M. LECLERT sur les raisons.

Celui-ci n'explique pas ce calcul, il s'agirait d'une erreur.

Les écarts de coût de fonctionnement entre 2019 et 2020 s'expliquent par des dates de factures décalées et la période du 1^{er} confinement où l'école était fermée (diminution de consommation électrique et chauffage).

Antécédents concernant la facturation aux communes extérieures :

- 2018 : Pas de délibération et pas de facturation
- 2019 : Délibération prise le 12/12/2019, mais non exécutée, pas de facturation

Il interroge M. LECLERT sur les raisons de la non facturation.

Celui-ci n'est pas en mesure d'expliquer pourquoi il n'y a pas eu de facturation en 2018 et 2019. Il s'agit peut-être, selon lui, d'un oubli.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé, valide la tarification correspondant au montant des coûts de scolarisation calculés applicables aux communes extérieures dont les enfants sont scolarisés à Bouclans, soit une facturation :

Pour un élève de primaire : 455,26 €

Pour un élève de maternelle : 1 644,59 €

(19 voix pour, aucune voix contre, aucune abstention) [délibération n°4]

6/ FONCTIONNEMENT DE LA COMMISSION URBANISME LORS DES DEPOTS DE PERMIS

Mme MANZONI explique aux membres du conseil le fonctionnement de cette commission. Les demandes de permis de construire et déclarations préalables de travaux sont déposées en mairie par les demandeurs.

L'objectif de la commission est de transmettre sans tarder le dossier au service instructeur en ayant pris le temps de consulter les dossiers et formuler des observations.

La méthodologie suivante est proposée :

- a) A réception du dossier, un mail est adressé aux membres de la commission Urbanisme et Mobilités les informant que le dossier peut être consulté en mairie. Ce mail précise le nom du demandeur et la nature des travaux ou constructions envisagés
- b) Si les observations sont conséquentes ou prêtent à débat, la commission Urbanisme et Mobilités est convoquée pour avis.
- c) Dans le cas contraire, le maire appose son avis et transfère au service instructeur de la CCPHD.

7/ POINT SUR LE PLU-I ET ZONAGE

Les différents quartiers faisant l'objet d'un aménagement futur sont présentés et commentés en séance.

Quartier n°3 Zone 1 AU

Parcelles derrière la rue des Noisetiers : impossibilité de construire sur une partie de la parcelle qui comprend une canalisation des eaux usées et un talus trop prononcé, d'où la réduction du terrain de 16 à 10 logements (vu avec DAT CONSEIL et Propriétaire).

Quartier n°8 Zone UBde

Terrain à l'ouest du nouveau bâtiment des kinés : volonté de réintégrer un quartier constructible, initialement prévu dans le PLU de Bouclans, qui comprendra un petit collectif de 8 à 12 logements. Volonté également de maintenir une zone Njv et créer un cheminement piéton pour rejoindre l'école.

Une demande est adressée à Jean-François RENAUD pour permettre d'élargir le trottoir devant la maison de ses parents.

Quartier n°2 Zone 1 AU

Champs situés derrière l'école : pas de changements depuis le mandat précédent.

Il est prévu 26 logements en petit collectif et individuel.

Zone 5 « commerciale »

L'emplacement actuel du Maximarché est d'une grande importance et permet à la commune une action possible pour la dynamisation du centre bourg (proposition de DAT CONSEIL).

Le maire a pris rendez-vous avec l'actuel propriétaire pour étudier les différentes propositions.

Quartier n°7 zone 1 AU

Terrain face à l'école avant la caserne des pompiers : cette OAP permet à la commune de préciser l'exécution et l'affectation future de la voirie.

Ambre

Les engagements pris lors du mandat précédent sont maintenus.

Le lotissement des Hauts d'Ambre est en cours d'achèvement.

Concernant les demandes de lotissement BAUD/HUMBERT et DUBOZ/MARTIN les demandeurs seront contactés par le maire. Il est constaté que ces demandes ne répondent pas aux exigences des règles d'urbanisme et induisent des dépassements de quotas, et des problématiques de voirie/circulation.

Le maintien des parcelles SIMON est confirmé selon les engagements pris lors du précédent mandat.

Vauchamps

Sans changement par rapport au mandat précédent, si ce n'est la ferme BEAUQUIER au centre du village. Un litige oppose le propriétaire et l'assureur. La proposition est de maintenir la parcelle dans le zonage actuel

Zone économique mixte 1 AUem

Il s'agit d'un schéma de principe.

Les emplacements et gabarits des voiries et des espaces collectifs ne sont pas définitifs. Ils seront précisés dans le plan d'aménagement d'ensemble de la zone.

Quotas de logements

Vauchamps = 8

Bouclans = 83

Total = 91 logements

BOUCLANS (1 094 hab. en 2014)					
Besoin de logements	Remobilisation de logements vacants	Espace disponible dans une rue	Restauration / Division de fermes comtoises	Démolition d'anciens hangars et aménagement de nouveaux quartiers	Nouvelle zone d'extension
127	0/23	16/33	5/19 = 20 logements	-	91 logements
Bouclans = 112	0	13/26	= 16 logements	-	83 logements
Vauchamps = 15	0	3/7	= 4 logements	-	8 logements

NOUVEAUX QUARTIERS

Bouclans N°1	U	20 logements
Bouclans N°2	1AU	26 logements
Bouclans N°3	1AU	10 logements
Bouclans N°4	UCorg	3 logements
Bouclans N°5	UCorg	4 logements
Bouclans N°6	UCorg	2 logements
Bouclans N°7	1AU	2 logements
Bouclans N°8	UBde	12 logements
Vauchamps N°1	1AU	5 logements
Vauchamps N°2	UCorg	5 logements
Vauchamps N°3	UCorg	2 logements

Travail de la commission urbanisme :

Ambitions qualitatives pour les nouveaux quartiers n°2 et 3 :

1) Les caractéristiques de la rue : rue semi-piétonne, voie étroite avec des bandes publiques stabilisées et enherbées de chaque côté, ce qui y permet l'infiltration directe des eaux pluviales

2) L'organisation des stationnements : un parking commun pour limiter le nombre de parkings individuels et pour organiser l'accueil de véhicules supplémentaires.

3) Les relations des maisons avec la rue et l'espace public : des maisons relativement alignées par rapport à la partie publique (entre 4 et 8 m à partir de la limite parcellaire), des clôtures basses et du même style sur toute la rue, voire pas de clôture du tout.

4) Les caractéristiques architecturales et urbaines du nouveau quartier : une cohérence architecturale et urbaine des maisons, des volumes restant simples et une orientation générale dominante des toitures.

5) Le positionnement des maisons les unes par rapport aux autres : implantation libre.

6) Les couleurs des toitures et des bâtiments : une couleur cohérente des toitures (rouge à rouge nuancé), et un respect d'une palette de couleurs propre au quartier.

Ces quartiers feront l'objet d'une opération d'aménagement d'ensemble pour sécuriser le projet.

Reste à réaliser :

1/ Dans les zones rouge foncé UAp, les fermes et bâtiments anciens (construits avant 1960) sont automatiquement protégés au titre du règlement de ces zones.

En revanche ceux situés dans les autres zones U urbaines ne le sont pas.

Il faut donc identifier ceux qui conservent une valeur patrimoniale et que nous souhaitons protéger dans le PLUi.

2/ Dans les zones A (agricoles) et N (naturelles), la transformation des fermes et bâtiments patrimoniaux (construits avant 1960) en plusieurs logements peut poser problème, par exemple pour des bâtiments insuffisamment viabilisés (pas de route d'accès correct et pas de déneigement, pas d'alimentation en eau potable, ...).

Il faut donc repérer ceux que nous ne souhaitons pas autoriser à se développer car les contraintes de viabilisation/voirie/réseaux seraient excessives pour la commune.

Le PLU-i sera voté à l'automne 2021.

Le conseil municipal de Bouclans émet un avis favorable à ces propositions de zonage (vote à l'unanimité).

8/ PROJET SUR LE PERISCOLAIRE

La commission Scolaire et Péricolaire s'est réunie le 1^{er} décembre 2020 pour apporter aux nouveaux élus une information complète sur le déroulement des différentes étapes depuis le début du projet.

Une rencontre a eu lieu le 7 décembre entre le comité Projet et le maître d'œuvre, en présence de M. BOUFFIOUX d'EBOCONSULT, et de M. FLEUROT du Département.

Une première esquisse a été présentée (extérieur et plan de l'intérieur) et commentée par l'architecte.

Des remarques ont été formulées afin de retravailler cette esquisse en fonction de critères fonctionnels définis lors de l'expression de besoins.

L'architecte prend en compte les demandes et révisé son esquisse pour le 21 décembre 2020.

Une commission élargie se tiendra le 22 décembre 2020 en présence des représentants des Francas.

Un retour sera fait à EBOCONSULT le 23 décembre 2020.

Premiers constats sur le bâtiment existant : nécessité de refaire le réseau de canalisations distribuant les radiateurs ; de mettre aux normes le tableau électrique ; de rajouter un ballon de production d'eau chaude vers les sanitaires du primaire (risque de légionellose) ; de mettre aux normes les toilettes PMR ; de prévoir une alarme incendie lumineuse ; de changer quelques blocs de sécurité ; de passer en éclairage à leds pour obtenir le label BBC rénovation.

Problème soulevé : autorisation de travailler dans le vide sanitaire à cause des faibles hauteurs.

Le SPS sera consulté.

9/ POINT SUR LE LOTISSEMENT DES HAUTS D'AMBRE

Le document de type « Article 2 » du SYDED (plan des réseaux secs) a été transmis à la commune et communiqué au cabinet JAMEY et à l'entreprise SAULNIER.

M. GUILLEMIN a fourni le plan global des réseaux secs du lotissement le 11 décembre 2020. Celui-ci a été transmis immédiatement à l'entreprise SAULNIER. M. SAULNIER, contacté le 14 décembre, attend encore un retour sur les prix du fournisseur d'équipements d'éclairage public.

Un RDV avec M. SAULNIER est espéré avant fin décembre pour valider le contenu de l'avenant (prix, descriptif).

Celui-ci annonce une reprise possible des travaux fin mars 2021 avec une durée estimée, pour terminer le lotissement, de quinze jours (soit vers la mi-avril).

A ce jour, les réservations sont les suivantes : la famille PEPIOT a retiré sa demande car elle a trouvé un autre terrain. Trois autres demandes de réservation ont été adressées par écrit à la mairie.

10/ RETOUR SUR LES TRAVAUX DES COMMISSIONS MUNICIPALES ET DES COMITES PARTICIPATIFS

• Commissions communales :

Commission vie scolaire et périscolaire : traité en séance de ce CM

Commission Urbanisme et mobilités :

Certains sujets déjà traités en séance de ce CM

Sécurisation de la **rue des Epinettes**, pose de barrières rouges et blanches à titre provisoire pour créer un ralentissement et mesurer les résultats.

Le maire a pris contact avec tous les habitants de la rue et prévoit une réunion le 20 janvier 2021 à 20h.

La Rue de la Crait est également à sécuriser. Les nombreux passages par le chemin blanc qui mène à la déchèterie posent problème (augmentation du trafic routier dans le quartier). Ce chemin devra être fermé à la circulation automobile et le passage sera réservé aux engins agricoles.

Comité participatif Vie associative - Animation – Cadre de vie animé par Mme DUEDE :

Il est composé de 14 membres : 4 conseillers et 10 citoyens.

Ce comité est chargé de formuler des avis et propositions au conseil municipal. Plusieurs sujets ont été évoqués lors de la première réunion :

- Free veut installer la 5G sur l'antenne de la Combe Ste Marie ; le comité est d'avis de consulter la population.
- mise en place de moments de convivialité, essentiels dans un village après cette crise sanitaire qui a isolé de nombreuses personnes.
- Troc aux plantes et/ou marché de l'artisanat au jardin de la cure / parking
- Fête des voisins
- Opération village propre (nettoyage de la commune) courant Mars en partenariat avec l'école.
- création d'une fiche pratique pour les associations.
- proposition de mettre en avant des artisans via le Bouclans info.
- liaisons douces dans le village.
- création d'ateliers et rencontres pour la décoration du village en période de Noël (dès la fin du 1^{er} semestre 2021 pour les fêtes suivantes).

Commission Communication animée par Mme DUEDE :

Cette commission assure la création des « Bouclans Info » mensuels avec de nouvelles rubriques (brèves / actualités / environnement...) et du « Bouclans Info » annuel qui paraîtra dorénavant en janvier N+1, dans lequel apparaîtra un trombinoscope des membres du conseil et des employés communaux, le bilan des commissions...

La commission s'interrogeait au sujet du devenir du plan situé face au Crédit Agricole, en effet les informations n'étaient pas mises à jour et son utilité était remise en question. Il a, depuis, été demandé aux employés municipaux de le retirer vu son état.

Martial DEVAUX propose également la mise en place de panneaux indiquant les services et les lieux touristiques du village. Cette remarque est bien prise en compte.

Commission Eau, Nature et Forêt animée par M. GUEY et M. ISABEY

Le marquage des coupes de bois a été effectué avant les vacances de Noël, ce qui a été très apprécié.

Une coupe de bois a été effectuée le long de la départementale en direction d'Aïssey par un bucheron (arbre en mauvais état).

De nombreux arbres sont en mauvais état à cause de la sécheresse.

Commission Economie, Service publics, Tourisme animée par Mme MANZONI :

Les membres (essentiellement des artisans et commerçants du village) ont bien accueilli l'information de l'arrivée prochaine de la 5G.

Globalement, les gens sont intéressés. Ils ne sont pas trop craintifs et souhaitent qu'il n'y ait plus de zone blanche.

A ce sujet, la région a développé une appli (TADUREZO) pour contrôler les débits, les couvertures réseaux et les zones blanches.

• Commissions CCPHD :

Commission Transition Ecologique et Protection Environnementale :

Mme GRUET a participé à la réunion de cette commission le 26 novembre.

Il a été expliqué le PCAET : Plan Climat Air Energie Territoriale, opérationnel pour 2021 et pour six ans.

Le projet contient un diagnostic, une stratégie territoriale, un programme d'action, le suivi et l'évaluation. Il concerne de nombreux secteurs d'activité (Bâtiments tertiaires et résidentiels, Transport, Agriculture, sol et forêts, Industrie, autres activités, Déchets, Activité touristique).

Il vise à répondre à des demandes de l'Etat (Estimation des émissions territoriales GES, polluants atmosphériques, Estimation de la séquestration de dioxyde de carbone et développement, Analyse des consos énergétiques du territoire et potentiel baisse, Présentation du réseau de transport, Energies renouvelables).

11/ GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LE CONTROLE ET L'ENTRETIEN DES POTEAUX ET BOUCHES A INCENDIE

En 2019, Bouclans a adhéré au groupement de commandes pour le contrôle et l'entretien des poteaux et bouches à incendie proposé par le SIEHL pour 2021. La société AQUAREM, située dans l'Ain, a été retenue pour ce marché. Les contrôles auront lieu au cours de l'année 2021.

Le marché comprend des exigences supplémentaires par rapport à l'ancien marché. Celles-ci sont détaillées ci-dessous :

- Avant chaque intervention sur une commune, un mail sera envoyé à la commune par le mandataire au minimum une semaine à l'avance.
- Le référent communal sera contacté par téléphone suffisamment à l'avance pour convenir d'un rendez-vous sur site.

- Le mandataire devra reporter sur des fiches individuelles par commune les résultats des opérations de contrôle et d'entretien. Chaque fiche sera complétée au besoin par des observations.

Orianne POMMEY et Nathalie DEFRAISNE sont les référentes communales pour les points d'eau.

12/ PRESENTATION DE L'APPLICATION POLITEIA BOUCLANS

L'application POLITEIA est téléchargeable sur Apple Store et Google Store. Elle est simple d'utilisation (création du compte par saisie d'une adresse mail, choix de la commune suivie).

Elle permet à la commune :

- De transmettre des actualités aux citoyens
- De poster sous forme d'alerte des informations importantes ou sur des situations imminentes
- De lancer des sondages sur une question précise

Elle permet aux citoyens :

- De recevoir sur leur smartphone des informations ou alertes de la commune
- D'accéder à des informations utiles : municipalité, intercommunalité, associations, numéros utiles
- D'adresser à la commune des signalements intéressant la vie municipale

Chaque publication adressée par un citoyen est gérée par un modérateur.

La publication peut faire l'objet d'une réponse individuelle, et/ou d'une publication sur l'application, ou d'un retrait en cas d'abus.

Coût de l'abonnement pour la commune : 35 € HT / mois, soit 504 € TTC / an.

13/ INFORMATIONS DIVERSES

• Gendarmerie

M. le Maire souhaite revenir sur l'article « la voix des élus de la liste non majoritaire » dans le dernier Bouclans Infos, où ceux-ci évoquent l'action des municipalités précédentes pour répondre aux attentes des gendarmes sur l'état des locaux, et

notamment le passage : « *Chaque fois qu'il y a eu une demande de la part des gendarmes pour réhabiliter ou entretenir les logements, les municipalités successives ont toujours répondu favorablement à leurs demandes. Il est bizarre qu'aujourd'hui, on entende dire que les logements sont insalubres !!* »

M. le Maire rappelle qu'il n'a pas parlé d'insalubrité mais de vétusté pour ces logements.

Chaque élu reçoit un dossier comprenant différents éléments :

- Un rapport de la commission de contrôle des services Immobilier et Logements de la Gendarmerie, daté du 14 mai 2019, visé de l'ancien maire, avec pour objet la « mise aux normes règlementaires des casernes locatives suite aux visites de prévention contre l'incendie et les vérifications des installations électriques.

Ce courrier mentionne la liste des prescriptions émises et les anomalies relevées par une société de vérification des installations électriques réglementaires.

Le document révèle aussi des demandes prioritaires comme la remise en service du système de désenfumage pour la cage d'escalier, l'isolement du local à fioul par un mur coupe-feu, l'affichage d'un plan d'intervention pour faciliter l'action des sapeurs-pompiers en cas d'incendie.

Ce document met également à jour 13 anomalies électriques (dont 9 ont déjà fait l'objet d'un 1^{er} signalement en 2014 et 4 anomalies avec un 1^{er} signalement en 2017).

- De nombreuses photos prises récemment à la Gendarmerie grâce auxquelles les conseillers ont un aperçu :
 - o Des prises électriques des logements sans raccordement à la terre et sans obturateur de sécurité (danger élevé pour un enfant notamment)
 - o Des fissures et moisissures dans les logements
 - o De la vétusté des hottes de cuisine
 - o Des globes lumineux manquants et non remplacés dans la cage d'escalier
 - o Des prises non protégées dans les salles de bains et absentes à proximité de l'emplacement prévu pour une machine à laver
 - o De la cuve à fioul non isolée, ne correspondant pas aux normes de protection actuelles contre les risques d'incendie
 - o Des infiltrations d'eau dans les caves
 - o De l'état de la façade (crépis en mauvais état en partie basse dû aux infiltrations, fissure en façade, balcon en mauvais état, boiserie des fenêtres de la brigade en mauvais état également, protection écaillée, étanchéité altérée...)
 - o Du grenier non isolé avec un système de ventilation d'origine (pas de ventilation mécanique contrôlée) ne permettant pas une ventilation correcte des logements
- Un devis pour les travaux électriques cités d'un montant de 2 736 € TTC.
- Trois devis de rénovation de la toiture allant de 35 718 € TTC à 41 374 € TTC, ne prévoyant pas d'isolation.

M. le maire demande aux élus de l'opposition d'expliquer l'écart entre ce qu'ils ont écrit dans le précédent Bouclans Info (*« chaque fois qu'il y a eu une demande des gendarmes pour réhabiliter ou entretenir leurs logements, les municipalités successives ont toujours répondu favorablement à leurs demandes »*) et le dossier présenté faisant apparaître de nombreux manquements.

M. LECLERT admet que le bâtiment se dégrade, il précise que certaines fenêtres ont été changées, il dit découvrir certaines choses...

M. le maire déplore surtout que des éléments de sécurité plusieurs fois signalés depuis 2014 et 2017 par les services de Gendarmerie n'aient pas été pris en compte. Il estime que les éléments rassemblés dans le dossier communiqué aux élus contredisent les affirmations citées dans le Bouclans Infos.

M. LECLERT se dit choqué que le maire n'ait pas été invité à la réunion sur le projet de gendarmerie de Saône.

M. le maire rappelle que le maire de Saône est à l'origine de cette réunion et souhaite construire une caserne de gendarmerie dans sa commune. Sans doute n'a-t-il pas voulu risquer des objections par le maire de Bouclans durant cette réunion.

Lors d'une interview de l'Est Républicain le 14 décembre 2020, le maire a exprimé sa position, à savoir : Bouclans tient à conserver sa Gendarmerie dans la commune, la municipalité fera progressivement les travaux nécessaires à la réhabilitation des logements et des locaux de la

Gendarmerie dont elle a l'entretien à charge. Les autorités de la Gendarmerie et le maire de Saône seront aussi interviewés.

Le sujet fera l'objet d'un article prochainement.

Selon le maire, le dossier est sensible et le maintien de la Gendarmerie à Bouclans est en jeu. M. le maire demande à chacun l'engagement d'être solidaire sur le sujet.

L'ensemble des membres du conseil accorde unanimement son soutien au maire sur ce dossier.

• **Participation à l'Assainissement collectif**

Une délibération adoptée par le conseil municipal le 28 juin 2012, validée par le contrôle de légalité le 2 juillet 2012, a défini l'instauration d'une participation de 1 300 € au titre du raccordement à l'assainissement collectif pour les constructions neuves, et 750 € pour le raccordement de constructions existantes.

Une délibération est exécutoire, or, cette délibération n'a jamais été exécutée depuis son adoption.

Elle concerne, depuis 2012, (au seul titre des nouvelles constructions) 21 permis.

Le préjudice pour la commune est donc au minimum de $1\ 300\ € \times 21 = 27\ 300\ €$.

Au titre de l'Article L2122-21 - Modifié par LOI n°2016-1087 du 8 août 2016 - art. 157, qui précise que sous le contrôle du conseil municipal et sous le contrôle administratif du représentant de l'Etat dans le département, le maire est chargé, d'une manière générale, d'exécuter les décisions du conseil municipal, ce manquement est passible d'un recours auprès du juge administratif à l'encontre du maire pour excès de pouvoir.

Le secrétaire général de la Préfecture et la CCPHD ont été informés.

Interrogé sur ce manquement, M. LECLERT, considère que « c'était aux services de la DGFIP d'appeler cette taxe à réception des permis de construire ».

M. le maire explique qu'il ne s'agit pas d'une taxe mais d'une participation financière dont le principe même est décidé par la commune. Cela ne relève donc pas de la fiscalité et il était bien de la responsabilité du maire d'émettre les mandats pour appeler ces sommes. M. le maire s'étonne que durant toutes ces années, l'anomalie n'ait pas été détectée au moins au moment de l'élaboration des budgets.

Désormais la commune n'a plus la compétence assainissement depuis 2020, celle-ci a été transférée à la communauté de communes. Le préjudice ne peut donc pas être récupéré.

Dans un souci d'apaisement, le maire indique qu'il ne donnera pas de suite à cette affaire.

• **Dates prévisionnelles des conseils municipaux 2021 :**

- ✓ Vendredi 15 janvier 2021
- ✓ Vendredi 12 février 2021 (Débat d'orientation budgétaire)
- ✓ Vendredi 19 mars 2021
- ✓ Jeudi 15 avril 2021 (vote du budget)
- ✓ Vendredi 21 mai 2021
- ✓ Vendredi 18 juin 2021
- ✓ Vendredi 16 juillet 2021
- ✓ Vendredi 10 septembre 2021
- ✓ Vendredi 15 octobre 2021
- ✓ Vendredi 19 novembre 2021
- ✓ Vendredi 17 décembre 2021

• **Nomination de Mme MANZONI à la Vice Présidence du syndicat du Marais de Saône.**

• **Réorganisation nécessaire des régies municipales** (notamment au niveau de l'Espace Culturel, d'après le trésorier car le régisseur actuel ne touche jamais l'argent alors que c'est son rôle, ce rôle pourrait revenir à la secrétaire de mairie mais celle-ci souhaite être assurée concernant sa responsabilité).

• **Fermeture de la MSAP de Bouclans :**

M. le maire a envoyé un courrier en début de semaine pour tenter de retarder cette fermeture. Cette fermeture aurait été indiquée par courrier à la commune début 2020, une assemblée générale de dissolution de la MSAP a eu lieu en juin, le maire de Bouclans n'y a pas été convié. M. LECLERT, qui était membre du conseil d'administration de la MSAP dit ne pas avoir été convoqué à l'Assemblée Générale.

M. le maire recherche des statistiques d'activité de la MSAP à Bouclans et des solutions de partenariat permettant de rétablir un service comparable.

• **Locaux de l'ancien bâtiment des kinés :** Les travaux sont terminés. Le bâtiment pourrait être occupé prochainement. Actuellement la commune a mis une annonce pour proposer ses locaux à des professionnels, mais aucune sollicitation n'est parvenue à ce jour et la commune devra certainement s'orienter vers une location de logements à des particuliers.

• **Subvention SYDED non accordée pour les logements du 1 rue Jean Lallemand :** la commune n'avait pas donné suite à sa demande en 2019 car la rénovation énergétique complète du bâtiment était exigée du SYDED.

• M. le maire a envoyé un **courrier à Free** concernant la mise en place de la 5G sur l'antenne de la Combe Ste Marie. Free a récemment cherché à joindre M. le maire. A suivre...

• **Pollution du gour :** la situation est redevenue normale. L'eau est de très bonne qualité (présence de crevettes d'eau douce).

• **Demande de Monsieur PATARD :** il cherche à louer 5 à 7 ares pour des travaux de bois (éloignés des habitations).

• Suite à la **chute d'un arbre vers la station d'épuration**, les travaux sont terminés (pas de prise en charge par l'assurance).

• **Travaux d'aménagement envisagés au cimetière :** fond du cimetière, remblayer et refaire un talus correct, remettre de la terre végétale et à terme replanter une haie à l'arrière.

• Ce mois-ci, le **Com'Info** et le calendrier des ordures ménagères seront distribués en même temps que le Bouclans Infos.

• Une réflexion est actuellement engagée au niveau intercommunautaire pour un **projet éolien**.

• M. Bugnet demande des infos au sujet d'un **panneau apposé sur la clôture de l'antenne Orange** vers la déchèterie. M. le maire va chercher des informations.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00h45.

Le maire,
Martial HIRTZEL

